

Commissions parlementaires

Commission des institutions

Consultation générale

Sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé « Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ». Ce document est disponible sur la page Web de la Commission à l'adresse www.assnat.qc.ca. On peut également l'obtenir en s'adressant au secrétaire de la Commission.

Les citoyens et les organismes qui souhaitent être entendus lors des auditions publiques doivent transmettre un mémoire au secrétaire de la Commission au plus tard le 1^{er} juin 2017. Les mémoires doivent être en format lettre et peuvent être transmis par courrier électronique (un seul fichier en format PDF non verrouillé) ou par la poste. Ils doivent être accompagnés d'un bref résumé de leur contenu.

Les citoyens qui ne transmettent pas de mémoire, mais qui désirent être entendus lors des auditions publiques, peuvent transmettre une demande d'intervention au secrétaire de la Commission au plus tard le 1^{er} juin 2017. Cette demande doit être accompagnée d'un court exposé résumant la nature de l'intervention.

La Commission choisira, parmi les citoyens et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire et parmi les citoyens qui auront transmis une demande d'intervention, ceux qu'elle entendra. Les auditions débiteront le 16 août 2017.

Veillez noter qu'à moins d'une décision contraire de la Commission, les mémoires seront rendus publics, de même que tous les renseignements personnels qu'ils contiendront, sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Les dates de réception des mémoires et des demandes d'intervention ou du début des auditions pourraient être modifiées. Le cas échéant, l'information sera rendue publique sur le site Internet de l'Assemblée nationale et aucun autre avis ne sera publié dans les journaux.

Les mémoires, les demandes d'intervention et toute autre demande de renseignements doivent être acheminés à : M. Maxime Perreault, secrétaire de la Commission des institutions, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722

Télécopieur : (418) 643-0248

Courriel : ci@assnat.qc.ca

Numéro sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)

66425